

DEL2024\_11\_167

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 27  
Votants : 35



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six novembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 20 novembre 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Ludovic PEDRO (donne procuration à Mme Nafi SIBY), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **AVIS DE LA COMMUNE DE MONTFERMEIL SUR LE PROJET DE PLAN DE MOBILITE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE**

#### *Sur proposition de Alain SCHUMACHER.*

Île-de-France Mobilités (IDFM) a engagé dès 2022 la révision du plan de déplacements urbains d'Île-de-France de 2014, conformément aux dispositions des articles L. 1214-24 à 28 du code des transports.

Le 6 février 2024, en application des dispositions des articles L. 1214-24 et 25 du code des transports, le conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités a délibéré sur le projet de plan des mobilités d'Île-de-France (PDMIF), puis l'a transmis au Conseil Régional d'Île-de-France pour arrêt par courrier en date du 13 février 2024.

Le projet de Plan des mobilités en Île-de-France définit la stratégie régionale pour la mobilité durable sur les dix prochaines années. Ce plan vise à transformer en profondeur les systèmes de transport de la région pour répondre aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Il propose des actions pour rendre les déplacements plus fluides, accessibles, et plus respectueux de l'environnement.

Il repose sur une transformation des infrastructures, des comportements et de l'offre de transport, afin de garantir une mobilité durable, inclusive et résiliente à l'horizon 2030.

1/5

DEL2024\_11\_167

Lors de sa séance du 27 mars 2024, et par délibération n° CR 2024-002, le Conseil Régional d'Île-de-France a arrêté le projet de Plan des Mobilités en Île-de-France proposé par Île-de-France Mobilités. Ce projet est constitué de trois documents : le projet de plan des mobilités, l'annexe accessibilité et le rapport environnemental. La Région Île-de-France a ainsi la charge de poursuivre la procédure de révision de ces documents.

Le plan d'action est décomposé en 14 axes et 46 actions :

**Les 14 axes et les 46 actions du Plan des mobilités en Île-de-France**

<p><b>1. Pourvoir le développement de transports collectifs attractifs</b></p> <p>1.1 Développer le réseau de mass transit et en conforter la fiabilité et la résilience                      1.2 Améliorer la gestion des situations perturbées et des périodes de travaux sur le réseau de mass transit                      1.3 Développer les réseaux de surface et en améliorer la performance                      1.4 Déployer un nouveau réseau de Cars Express pour relier les bassins de vie                      1.5 Renforcer l'offre de transports à la demande dans les territoires peu denses                      1.6 Proposer une information voyageurs de qualité dans tous les transports collectifs                      1.7 Améliorer la sûreté dans les transports en commun                      1.8 Poursuivre la modernisation de la billetterie et de la tarification francilienne                      1.9 Suivre les expérimentations de véhicules autonomes collectifs ou partagés</p> <p><b>2. Placer le piéton au cœur des politiques de mobilité</b></p> <p>2.1 Planifier l'amélioration de la mobilité piétonne</p> <p><b>3. Etablir une nouvelle feuille de route pour l'accessibilité de la chaîne de déplacements</b></p> <p>3.1 Accélérer la mise en accessibilité de la voirie en agglomération                      3.2 Poursuivre la mise en accessibilité du réseau de transports collectifs</p> <p><b>4. Conforter la dynamique en faveur de l'usage du vélo</b></p> <p>4.1 Développer les infrastructures cyclables                      4.2 Accroître et sécuriser l'offre de stationnement vélo                      4.3 Promouvoir l'utilisation du vélo et développer les services associés</p> <p><b>5. Développer les usages partagés de la voiture</b></p> <p>5.1 Faire du covoiturage une véritable alternative de mobilité durable en Île-de-France                      5.2 Renforcer les dispositifs d'autopartage</p> <p><b>6. Renforcer l'intermodalité et la multimodalité</b></p> <p>6.1 Aménager les pôles d'échanges multimodaux, lieux pour une intermodalité renforcée                      6.2 Créer des pôles d'échanges multimodaux routiers                      6.3 Faciliter l'accès aux services de mobilité par le développement de la mobilité servicielle</p> <p><b>7. Rendre la route plus multimodale, sûre et durable</b></p> <p>7.1 Hiérarchiser et aménager le réseau routier francilien pour une route plus multimodale, sûre et durable                      7.2 Améliorer la sécurité routière                      7.3 Mettre en œuvre des voies réservées multimodales sur le réseau magistral                      7.4 Améliorer la qualité de service pour tous les modes sur le réseau routier                      7.5 Améliorer la performance environnementale du réseau routier</p>	<p><b>8. Mieux partager la voirie urbaine</b></p> <p>8.1 Définir et mettre en œuvre des principes de partage de la voirie en milieu urbain                      8.2 Pacifier la voirie et résorber les coupures urbaines</p> <p><b>9. Adapter les politiques de stationnement aux contextes territoriaux</b></p> <p>9.1 Mettre en œuvre des politiques de stationnement globales dans une approche intercommunale                      9.2 Repenser les politiques de stationnement public pour un meilleur partage de l'espace public et une mobilité plus durable                      9.3 Réguler l'offre de stationnement automobile dans le domaine privé</p> <p><b>10. Soutenir une activité logistique performante et durable</b></p> <p>10.1 Améliorer la performance de l'armature logistique                      10.2 Développer l'usage des modes fluvial et ferroviaire                      10.3 Améliorer les conditions de distribution des zones urbaines                      10.4 Accélérer la transition énergétique des véhicules de transport de marchandises</p> <p><b>11. Accélérer la transition énergétique des parcs de véhicules</b></p> <p>11.1 Développer le réseau régional d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques                      11.2 Développer le réseau d'avitaillement d'accès public en bioGNV à destination des poids lourds                      11.3 Développer la mobilité hydrogène bas carbone                      11.4 Accompagner la mutation technologique du parc de véhicules</p> <p><b>12. Coordonner une politique publique partagée en matière de mobilité solidaire</b></p> <p>12.1 Rendre plus inclusifs les services de mobilité                      12.2 Définir une politique publique coordonnée dans le cadre de Plans d'action communs en matière de mobilité solidaire</p> <p><b>13. Agir en faveur d'une mobilité touristique plus durable</b></p> <p>13.1 Faciliter l'accès des touristes au territoire francilien                      13.2 Améliorer et promouvoir la desserte des sites touristiques par des modes durables                      13.3 Améliorer l'expérience voyageur des touristes et des visiteurs</p> <p><b>14. Renforcer le management de la mobilité pour faire évoluer les comportements</b></p> <p>14.1 Sensibiliser les Franciliens à des pratiques de mobilité plus durable                      14.2 Développer l'écomobilité scolaire                      14.3 Accompagner les entreprises et les administrations pour une mobilité plus durable de leurs employés</p>
--	---

En application de l'article L. 1214-25 du Code des transports, la Région Île-de-France a sollicité la Commune de Montfermeil par courrier reçu le 11 juin 2024, pour un avis régulièrement délibéré dans un délai de six mois sur le PDMIF arrêté par le Conseil Régional.

Comme celui de l'ensemble des partenaires publics sollicités, l'avis de la Commune de Montfermeil sera versé au dossier d'enquête publique que le Conseil Régional souhaite organiser au premier semestre 2025.

L'EPT Grand Paris Grand Est a réalisé une analyse complète axe par axe, partagée avec les communes du Territoire, du projet du plan des mobilités en Île-de-France. Ce document a été présenté au Conseil de Territoire du 12 novembre dernier et est annexé à la présente délibération.

Il est proposé, à l'appui de ce document, de rendre un avis favorable sur le plan de mobilité d'Île-de-France en soulignant la nécessité de prendre en compte :

- La réalisation de la boucle du T4, par les rues Henri Barbusse et Général de Gaulle, afin de déployer ce mode en lourd en transport structurant, tel que prévu initialement, en assurant la prise en charge de l'indemnisation des commerçants, y compris les installations nouvelles, de la phase travaux concessionnaires à la fin des travaux du T4 et ce afin de garantir leur pérennité économique et conserver l'attractivité du centre-ville

DEL2024\_11\_167

- La réalisation d'une intermodalité optimale avec la gare de Clichy/Montfermeil de la ligne 16 du Grand Paris Express.
- La réalisation d'un parking relais pour desservir la gare de Clichy/Montfermeil tel que demandé depuis de longues années par la commune.
- La réorganisation des lignes de bus, tant par un cadencement supérieur que la desserte améliorée des quartiers, et une qualité de service à retrouver.
- La prise en compte de par la spécificité de l'étendue des nappes pavillonnaires du réel besoin de stationnement privé et le maintien des normes actuelles de stationnement dans le document d'urbanisme.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59 XV,

Vu le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand-Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

Vu la délibération du Syndicat des Transports d'Île-de-France n° 2007/0945 du 12 décembre 2007 relative à l'évaluation du plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) et au lancement de sa révision ;

Vu la délibération du Conseil régional d'Île-de-France n°CR36-14 du 19 juin 2014 approuvant le plan des déplacements urbains de la région Île-de-France (PDUIF 2010-2020),

Vu la délibération d'Île-de-France Mobilités n° 2017/612 du 3 octobre 2017 ayant validé la feuille de route 2017-2020 du PDUIF,

Vu la délibération d'Île-de-France Mobilités n° 20220525-071 du 25 mai 2022 portant évaluation du PDUIF et mise en révision en vue de l'élaboration du plan des mobilités en Île-de-France,

Vu la délibération d'Île-de-France Mobilités n° 20240206-024 du 6 février 2024 proposant au conseil régional d'Île-de-France d'arrêter le projet de plan des mobilités Île-de-France 2030,

Vu la délibération du Conseil Régional d'Île-de-France n° CR 2024-002 du 27 mars 2024 arrêtant le projet de plan des mobilités en Île-de-France 2030,

Vu le courrier de saisine de la Présidente de la Région Île-de-France, reçu le 11 juin 2024, soumettant pour avis le projet de plan des mobilités en Île-de-France à la Commune de Montfermeil, l'invitant à émettre un avis sur ce projet, dans un délai de six mois à compter de la réception du courrier de saisine ou à défaut d'avis rendu dans ce délai de six mois, cet avis est considéré comme réputé émis, sans indication sur son caractère favorable ou défavorable,

DEL2024\_11\_167

Vu le plan d'action décomposé en 14 axes et 46 actions

Les 14 axes et les 46 actions du Plan des mobilités en Île-de-France

<p><b>1. Poursuivre le développement de transports collectifs attractifs</b></p> <p>1.1 Développer le réseau de mass transit et en conforter la fiabilité et la résilience                      1.2 Améliorer la gestion des situations perturbées et des périodes de travaux sur le réseau de mass transit                      1.3 Développer les réseaux de surface et en améliorer la performance                      1.4 Déployer un nouveau réseau de Cans Express pour relier les bassins de vie                      1.5 Renforcer l'offre de transports à la demande dans les territoires peu denses                      1.6 Proposer une information voyageurs de qualité dans tous les transports collectifs                      1.7 Améliorer la sûreté dans les transports en commun                      1.8 Poursuivre la modernisation de la billetterie et de la tarification francienne                      1.9 Suivre les expérimentations de véhicules autonomes collectifs ou partagés</p> <p><b>2. Placer le piéton au cœur des politiques de mobilité</b></p> <p>2.1 Planifier l'amélioration de la mobilité piétonne</p> <p><b>3. Etablir une nouvelle feuille de route pour l'accessibilité de la chaîne de déplacements</b></p> <p>3.1 Accélérer la mise en accessibilité de la voirie en agglomération                      3.2 Poursuivre la mise en accessibilité du réseau de transports collectifs</p> <p><b>4. Conforter la dynamique en faveur de l'usage du vélo</b></p> <p>4.1 Développer les infrastructures cyclables                      4.2 Accroître et sécuriser l'offre de stationnement vélo                      4.3 Promouvoir l'utilisation du vélo et développer les services associés</p> <p><b>5. Développer les usages partagés de la voiture</b></p> <p>5.1 Faire du covoiturage une véritable alternative de mobilité durable en Île-de-France                      5.2 Renforcer les dispositifs d'autopartage</p> <p><b>6. Renforcer l'intermodalité et la multimodalité</b></p> <p>6.1 Aménager les pôles d'échanges multimodaux, lieux pour une intermodalité renforcée                      6.2 Créer des pôles d'échanges multimodaux routiers                      6.3 Faciliter l'accès aux services de mobilité par le développement de la mobilité servicielle</p> <p><b>7. Rendre la route plus multimodale, sûre et durable</b></p> <p>7.1 Hiérarchiser et aménager le réseau routier francilien pour une route plus multimodale, sûre et durable                      7.2 Améliorer la sécurité routière                      7.3 Mettre en œuvre des voies réservées multimodales sur le réseau magistral                      7.4 Améliorer la qualité de service pour tous les modes sur le réseau routier                      7.5 Améliorer la performance environnementale du réseau routier</p>	<p><b>8. Mieux partager la voirie urbaine</b></p> <p>8.1 Définir et mettre en œuvre des principes de partage de la voirie en milieu urbain                      8.2 Pacifier la voirie et résorber les coupures urbaines</p> <p><b>9. Adapter les politiques de stationnement aux contextes territoriaux</b></p> <p>9.1 Mettre en œuvre des politiques de stationnement globales dans une approche intercommunale                      9.2 Repenser les politiques de stationnement public pour un meilleur partage de l'espace public et une mobilité plus durable                      9.3 Réguler l'offre de stationnement automobile dans le domaine privé</p> <p><b>10. Soutenir une activité logistique performante et durable</b></p> <p>10.1 Améliorer la performance de l'armature logistique                      10.2 Développer l'usage des modes fluvial et ferroviaire                      10.3 Améliorer les conditions de distribution des zones urbaines                      10.4 Accélérer la transition énergétique des véhicules de transport de marchandises</p> <p><b>11. Accélérer la transition énergétique des parcs de véhicules</b></p> <p>11.1 Développer le réseau régional d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques                      11.2 Développer le réseau d'avitaillement d'accès public en bioGNV à destination des poids lourds                      11.3 Développer la mobilité hydrogène bas carbone                      11.4 Accompagner la mutation technologique du parc de véhicules</p> <p><b>12. Coordonner une politique publique partagée en matière de mobilité solidaire</b></p> <p>12.1 Rendre plus inclusifs les services de mobilité                      12.2 Définir une politique publique coordonnée dans le cadre de Plans d'action communs en matière de mobilité solidaire</p> <p><b>13. Agir en faveur d'une mobilité touristique plus durable</b></p> <p>13.1 Faciliter l'accès des touristes au territoire francilien                      13.2 Améliorer et promouvoir la desserte des sites touristiques par des modes durables                      13.3 Améliorer l'expérience voyageur des touristes et des visiteurs</p> <p><b>14. Renforcer le management de la mobilité pour faire évoluer les comportements</b></p> <p>14.1 Sensibiliser les Franciliens à des pratiques de mobilité plus durable                      14.2 Développer l'écomobilité scolaire                      14.3 Accompagner les entreprises et les administrations pour une mobilité plus durable de leurs employés</p>
--	---

Considérant qu'en tant que partenaire public sollicité, la Ville de Montfermeil est invitée à rendre un avis sur le projet de mobilité Île-de-France,

Considérant que L'EPT Grand Paris Grand Est, également saisi par le Région Île-de-France a rédigé un document d'analyse axe par axe, partagé avec les communes du Territoire, qui a été présenté au Conseil de Territoire du 12 novembre dernier, et qui est annexé à la présente délibération.

Considérant les enjeux de développement durable et de lutte contre le changement climatique, et l'importance d'une transition vers des mobilités plus respectueuses de l'environnement à l'échelle régionale, en cohérence avec les objectifs nationaux et européens,

Considérant l'augmentation des besoins de mobilité des habitants du territoire de Grand Paris Grand Est, et de fait de la commune de Montfermeil notamment dans les secteurs résidentiels et économiques en plein essor, et la nécessité d'une amélioration substantielle de l'offre de transport,

Considérant l'importance du développement des infrastructures de transport en commun sur le territoire, notamment les lignes du Grand Paris Express (lignes 15 et 16), la réalisation de la boucle du T4, la mise en service du T-ZEN 3, le Bus Bords de Marne et le prolongement de la ligne de métro 11 entre Rosny-Bois-Perrier et Noisy-Champs,

Considérant la nécessité d'une meilleure desserte des zones moins bien connectées du territoire, afin de réduire les inégalités d'accès aux services de transport et de favoriser une répartition plus équilibrée des infrastructures de mobilité pour tous les modes et motifs,

Considérant les défis liés à l'intermodalité et à l'amélioration des connexions entre les différents modes de transport, en vue de fluidifier les déplacements et d'optimiser l'efficacité des trajets en Île-de-France et sur le territoire de Grand Paris Grand Est et sur le territoire de la Commune de Montfermeil,

DEL2024\_11\_167

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. De rendre un avis favorable sur le plan de mobilité d'Ile-de-France à l'appui du document produit par l'EPT Grand Paris Grand Est assorti de la nécessité de prendre en compte :
  - La réalisation de la boucle du T4, par les rues Henri Barbusse et Général de Gaulle, afin de déployer ce mode en lourd en transport structurant, tel que prévu initialement, en assurant la prise en charge de l'indemnisation des commerçants, y compris les installations nouvelles, de la phase travaux concessionnaires à la fin des travaux du T4 et ce afin de garantir leur pérennité économique et conserver l'attractivité du centre-ville.
  - La réalisation d'une intermodalité optimale avec la gare de Clichy/Montfermeil de la ligne 16 du Grand Paris Express.
  - La réalisation d'un parking relais pour desservir la gare de Clichy/Montfermeil telle que demandé depuis de longues années par la commune.
  - La réorganisation des lignes de bus, tant par un cadencement supérieur que la desserte améliorée des quartiers, et une qualité de service à retrouver.
  - La prise en compte de par la spécificité de l'étendue des nappes pavillonnaires du réel besoin de stationnement privé et le maintien des normes actuelles de stationnement dans le document d'urbanisme.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :  
35 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Jean-Yves LAVALLEZ**

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le *29/11/2024*  
Au Représentant de l'Etat  
Publié le *29/11/2024*  
Montfermeil, le *29/11/2024*  
Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.